

CONFERENCE DE PRESSE

Violence : un débat confus et incertain

Ajaccio, le 07/02/2011

A la veille du débat sur la violence à l'Assemblée de Corse, le 15 décembre dernier, la Ligue des droits de l'Homme interpellait les élus, les interrogeant notamment sur le contenu de ce débat. Le terme « violence » couvrant de nombreuses réalités et renvoyant à des motivations, des mécanismes et des responsabilités diverses, il leur avait été demandé de préciser les violences qu'ils entendaient aborder.

Retour sur le débat du 15 décembre

De toute évidence, la prise de parole des élus était essentiellement motivée par la multiplicité des assassinats ou des tentatives d'assassinats, des actes qui sont tous à réprimer mais qui toutefois ne sauraient être amalgamés. La question du grand banditisme a été particulièrement abordée ainsi que la présence de la drogue en Corse.

L'après-midi, le préfet de Corse intervenait devant la représentation territoriale. A coups de données chiffrées, le représentant de l'Etat s'est satisfait de l'action de l'Etat en matière de lutte contre les délits et la criminalité. Sans être contredit, il a insisté sur la nécessité de développer la vidéo-surveillance et justifié l'existence de la JIRS.

A la veille de cette session extraordinaire de l'Assemblée de Corse, des associations et des syndicats ont voulu peser sur le débat en créant un collectif « a droga fora », un slogan discutable dont il nous faut rappeler qu'il fût porteur de pratiques violentes.

Ces derniers mois, d'autres mobilisations, notamment des marches blanches, ont été organisées pour protester contre le réseau routier inadapté, dangereux, et cause d'accidents de la circulation mortels, ou pour dire non aux assassinats ou encore pour dénoncer les violences faites aux femmes. Un rassemblement de soutien à un entrepreneur a pour sa part reposé la question du racket.

Un débat confus....

Le rappel de ces faits suffit à lui seul pour dire l'ampleur des phénomènes que recouvre le mot « violence ». D'autres événements encore plus récents ou à venir ne manqueront pas de rallonger la liste, comme

l'illustrent les deux attentats odieux commis dans le quartier des Cannes à Ajaccio, qui par une rhétorique inquiétante, se sont transformés en débat sur l'intégration des populations immigrées. Une fois de plus, les victimes « directes » transformées en responsables des violences que certains leurs ont fait subir !

Evidemment, la LDH éprouve un sentiment de révolte devant toutes ces violences qui portent atteinte aux droits de l'Homme, et qui participent d'un même processus de banalisation de la violence. Elle dit sa solidarité aux habitants des Cannes et à toutes celles et ceux qui en sont les victimes. La violence devenue un mode d'expression comme un autre nous rappelle la fragilité de notre pacte démocratique. Mais attention, amalgamer les peurs, c'est aussi aller dans le sens de la régression démocratique.

...et incertain.

C'est prendre le risque de renvoyer cette idée d'élus impuissants qui seront accusés, s'ils n'y prennent garde, de beaucoup parler mais de ne pas agir, d'alimenter ainsi un sentiment de méfiance envers la démocratie représentative. Dans le même temps, ils détourneront l'attention des citoyens des responsabilités premières que sont celles de l'Etat en matière de lutte contre les délits et la criminalité.

Un débat confus risque également de dériver vers la recherche de boucs-émissaires et d'ouvrir la porte à des manipulations xénophobes comme l'illustre le tract anonyme menaçant les immigrés qui circule à Bastia, Ghisonaccia et Porto-Vecchio depuis les attentats du quartier des Cannes.

Un tel débat permet aussi de justifier les dérives sécuritaires auxquelles on veut nous accommoder en nous demandant de choisir entre nos libertés et notre sécurité. Vidéo-surveillance, fichage généralisé, criminalisation des pauvres et de militants qui contestent ces dérives, toujours plus de punition et toujours moins de prévention... N'oublions pas le débat sur la violence en Corse s'inscrit dans d'autres débats législatifs au niveau national, avec la loi LOPPSI 2, véritable fourre-tout sécuritaire, et le projet de loi Besson qui en rajoute dans la chasse aux étrangers.

Enfin, un tel débat, confus et incertain, qui entretient involontairement des représentations caricaturales sur les Corses, sur tous les Corses, permet aussi de justifier le recours systématique à la justice d'exception dont nous connaissons bien, désormais, toutes les dérives liberticides.

Les questions de la LDH

Aujourd'hui, concernant ce débat sur la violence, la LDH dit son

inquiétude. Elle s'interroge : « Jusqu'où faut-il aller ? Jusqu'où les élus doivent aller ? », pour que soient évités les risques bien réels d'antiparlementarisme, de xénophobie, de propagation de l'idéologie sécuritaire et de justification de la justice d'exception, rappelant que lorsqu'il n'y a pas de borne, il n'y a pas de limite.

Pour en débattre, la LDH sera accueillie par Christian LECA, maire de Véro dans le cadre d'une réunion publique qu'elle organise le samedi 12 février à Véro (Casa cumuna) à 17h.

[]